



Patricia COLOMO
Directrice du Service enfance
Mairie de Villemomble
☎ 01 49 35 25 27
enfance@mairie-villemomble.fr
PC/BA

VILLE DE VILLEMOMBLE

Objet : Demande d'inscription au séjour famille pour les vacances de Noël 2019/2020 à Corrençon-En-Vercors.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que vous pouvez solliciter une inscription pour le séjour en famille à Corrençon-En-Vercors, du lundi 7 au vendredi 18 octobre 2019 inclus, pour les congés scolaires de Noël 2019/2020.

A cette fin, il vous suffit de remplir et de retourner au service enfance la demande ci-jointe, dûment complétée et signée, durant cette période.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et sera systématiquement retourné.

SÉJOURS PROPOSÉS

SÉJOUR DE NOËL : du samedi 21 au samedi 28 décembre 2019

SÉJOUR DU JOUR DE L'AN : du samedi 28 décembre 2019 au samedi 4 janvier 2020

ou du samedi 28 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020

La ville se réserve le droit d'apporter toutes modifications sur le fonctionnement selon les effectifs d'inscrits notamment.

CONDITIONS D'INSCRIPTION : le séjour famille est **prioritairement réservé aux villemomblois.**

Les hors Villemomble ne pourront être accueillis qu'en fonction des places disponibles et à la condition d'être « invités » par un Villemomblois participant au séjour. La facture des non villemomblois sera adressée et payée par le villemomblois garant du séjour.

L'admission ne sera définitive qu'après acceptation écrite du service, dans la limite des places disponibles et dans la mesure où toute dette communale est acquittée.

CONDITIONS D'ANNULATION : Compte tenu de l'obligation pour la commune de prévoir à l'avance l'organisation des séjours en fonction des inscriptions, pour tout séjour accordé l'annulation devra intervenir obligatoirement par écrit.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION A RETOURNER :

- La fiche de renseignements
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois pour tout adulte inscrit (quittance de loyer, attestation de contrat d'énergie ou facture d'énergie, d'électricité, de gaz, téléphone fixe, bail de location, taxe d'habitation).
- Pour les familles hébergées chez un ascendant direct (parents, grands-parents) :
- ☞ Photocopie du livret de famille établissant la filiation directe ou un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois.
- ☞ Attestation sur l'honneur à **remplir au service enfance** par l'hébergeant(e) en présence de l'hébergé(e)
- ☞ Photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant.
- ☞ Un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de trois mois (quittance de loyer, attestation de contrat d'énergie ou facture d'énergie, d'électricité, de gaz, téléphone fixe, bail de location, taxe d'habitation).
- Pour les familles hébergées chez une tierce personne :
- ☞ Attestation sur l'honneur à **remplir au service enfance** par l'hébergeant(e) en présence de l'hébergé(e).
- ☞ Photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant(e).
- ☞ Un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de trois mois (attestation de contrat d'énergie ou facture d'énergie, d'électricité, de gaz, téléphone fixe, bail de location, taxe d'habitation).
- ☞ Justificatif de domicile au nom du demandeur à l'adresse de l'hébergeant, datant de moins de 3 mois (attestation d'assurance maladie, CAF).

Pour les familles hébergées depuis plus de 2 ans sur la ville, fournir les deux dernier avis d'imposition sur le revenu précisant l'adresse sur Villemomble.

TARIFS APPLICABLES	Forfait chambre à la nuitée (pour 1 à 4 occupants)	Restauration complète à la nuitée	
		Adulte	Enfant jusqu'à 15 ans <i>Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans</i>
<ul style="list-style-type: none"> VILLEMOMBLOIS EMPLOI PERMANENT A LA COMMUNE, AU CCAS (conjoint et enfants) 	40.50 €	22.33 €	12.25 €
<ul style="list-style-type: none"> NON VILLEMOMBLOIS 	53.87 €	29.70 €	16.26 €

A cette facturation, il convient d'ajouter éventuellement les repas des jours extrêmes du séjour lorsqu'ils ne sont pas inclus dans la nuitée (jour d'arrivée et de départ) ; les tarifs sont détaillés dans la brochure de présentation du séjour.

Je vous prie d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distingu es.

Villemoble, le 20 septembre 2019

L'Adjointe au Maire,



Fran oise BERGOUGNIOU